

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	41
Votants par procuration	6
Absents	6
Total des votes	47

4. Fonction publique  
4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 14 juin 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

**TITULAIRES PRESENTS** : M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. LEROUX, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

**SUPPLEANTS PRESENTS** : M. RABEL, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, Mme CACAUX, Mme GLEMOT, M. VETEL, Mme MONTIER

**TITULAIRES EXCUSES** : Mme DE ANDRES, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. LAMY, M. BARRE, Mme LOUVEL, M. TIMON, M. DUCLOS, M. ROBILLOT

**TITULAIRES ABSENTS** : M. BEIGLE, M. GIRARD, M. LEROY, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. BAPTIST

**PROCURATIONS** : Mme DE ANDRES à M RABEL, M. LAMY à Mme DUONG, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à Mme ROSA, M. DUCLOS à M. CANTELOUP, M. ROBILLOT à Mme CACAUX

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. RUVEN

### N° 80-2022 Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail

Les agents interviennent dans les accueils périscolaires et extrascolaires du secteur de Pont-Audemer.

Le Conseil Communautaire, en juillet 2021, a voté la création de 12 emplois d'adjoints d'animation à temps non complet : 28h/semaine avec des compléments horaires. Ces emplois ont été créés pour permettre une mise en conformité statutaire, une garantie de déroulement de carrière pour les animateurs, permettre une stabilité éducative des publics et garantir le fonctionnement du service proposé à la population. Ces agents interviennent dans les accueils périscolaires et extrascolaires du secteur de Pont-Audemer.

Une étude plus fine des besoins du service sur le secteur de Pont-Audemer et du temps de travail effectifs devait être menée au terme d'une période d'examen de 10 à 12 mois pour définir si la quotité des contrats (28h/hebdo) correspondait à la réalité du temps de travail des animateurs.

Une note du Service Enfance Jeunesse, en date du 17 mai 2022, met en avant une nécessité d'augmenter le temps de travail. En effet, 11 mois après la mise en place des contrats à 28h/semaine, l'ensemble des missions (assurer les ouvertures et fonctionnements des accueils périscolaires (matin, midi et soir) et de l'accueil de loisirs...) demande davantage d'heures de temps de travail effectif annualisé pour les agents : entre 33,5h/semaine et 34,5h/semaine annualisées. Par ailleurs, ce calibrage horaire (sur temps de travail effectué sur onze mois annualisés) ne prévoit pas un temps suffisant de préparation et temps de bilan de session d'animation, créneaux de réunion et d'échange indispensables à une continuité de structuration de l'équipe du Service Enfance Jeunesse et de professionnalisation des animateurs.

De plus, un travail a été mené avec la directrice de l'accueil de loisirs et le coordinateur Enfance Jeunesse sur la projection des temps de travail annualisés de juillet à décembre 2022. Ce travail inclut également, un des contrats avec une fonction de direction adjointe à la directrice de l'accueil de loisirs. L'absence de direction adjointe pénalise le fonctionnement du Clos Normand pour le remplacement de la directrice lors de ses congés

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20220620-80-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2022  
Date de réception préfecture : 21/06/2022

(renfort administratif pour la gestion des inscriptions et dossiers familles, dégagement pour la directrice pour l'accompagnement de l'équipe). Cette fonction d'adjoint de direction existe déjà sur les ALSH de Quillebeuf et Routot.

L'augmentation du temps de travail à 35h/semaine annualisées ainsi que l'intégration d'une fonction de direction adjointe parmi les 12 contrats concernés vous sont proposées.

*Aussi, et au regard de ce qui précède :*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L.542-1 à L.542-5 du code général de la fonction publique,

**VU** la délibération n°10-2019 « *Modification des statuts de la Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle* », et notamment l'article B4 desdits statuts modifiés,

**VU** la délibération n°74-2021 portant sur la « création de 12 emplois permanents d'adjoints d'animation à temps non complet »,

**CONSIDERANT** qu'il convient de couvrir de façon permanente les besoins des activités périscolaires et extrascolaires du Pôle de l'Animation de la Vie Sociale.

**CONSIDERANT** qu'il convient d'augmenter le temps de travail des 12 adjoints territorial d'animation sur une base de temps complet à 35h/semaine annualisées,

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité*

- **ADOPTE** l'augmentation du temps de travail des douze agents à 35h/semaine annualisées à compter du 08 juillet 2022, incluant un contrat d'adjoint de direction ALSH.
- **DECIDE DE SUPPRIMER** du tableau des effectifs les postes suivants :  
12 postes d'Adjoint territorial d'animation à 28 heures hebdomadaire
- **DECIDE DE CREER** au tableau des effectifs les postes suivants :
  - 12 postes d'Adjoint territorial d'animation à 35 heures soit un temps complet.
- **DECIDE DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence,
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Pont-Audemer, le 20 juin 2022  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

*Michel LEROIX*



Michel LEROIX en préfecture  
027-200065787-20220620-80-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2022  
Date de réception préfecture : 21/06/2022